

<b>EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS</b> <b>du CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action</b> <b>- COMMUNE DE FONSORBES -</b> <i>Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance-du-Touch</i>		<b>Séance du</b> <b>13 septembre 2023</b>
L'an deux mille vingt-trois, le treize septembre à 18 h 15, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Fonsorbes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Françoise SIMÉON.		<b>Acte n°</b> <b>CCAS 2023-21</b>
<b>Présent.e.s</b>	Mmes BOBO, BRUN, CANE, DAVILA, DUBOIS, DURIER, GOSELIN, RAZAFIMBAHINY, RIPOLL, SEVERAC J., SIMÉON, VITET MM. FEDOU, SEVERAC Ph.	<b>Membres en exercice</b> 17
<b>Absent.e.s représenté.e.s</b>	Mme LACOSTE a donné procuration à Mme SIMEON Mme MAINGAULT a donné procuration à Mme DURIER Mme LEMIRE a donné procuration à Mme SEVERAC J.	<b>Membres présents</b> 14
<b>Absent.e.s</b>	/	<b>Date de la convocation</b> 7 septembre 2023
<b>Secrétaire de séance</b>	Mme Monique DAVILA	
<b>Thème</b>	4.1 – PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA P.P.T.	
<b>Objet</b>	Création de poste	

Suite à la mutation d'un agent du service logements du CCAS et le changement de service d'un agent qui occupait un poste sur deux services, il est nécessaire de créer un poste de secrétariat et service logements au CCAS.

En application de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, il est proposé au Conseil d'Administration de créer un emploi, à temps complet à 35 heures hebdomadaires, de secrétariat et service logements, à compter du 13 novembre 2023, relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs, pouvant être occupé sur les grades suivants :

- Adjoint administratif
- Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe

Ce dossier a été soumis à la commission du personnel du 13 juin 2023 et au Comité Social Territorial du 19 juillet 2023.

**Entendu l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré,**  
**Le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présentes et représentés,**

**DECIDE**

- Article 1 :** d'approuver la création d'un poste de secrétariat et service logements dans les conditions définies ci-dessus.
- Article 2 :** de télétransmettre la présente délibération à la Préfecture de la Haute-Garonne pour contrôle de légalité.
- Article 3 :** de publier la présente délibération sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes durant deux mois.
- Article 4 :** d'insérer la présente délibération dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Fonsorbes du 13 septembre 2023.
- Article 5 :** de rendre exécutoire la présente délibération à compter de sa télétransmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes.
- Article 6 :** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes. Ce recours peut être effectué par le TéléserviceTélérecours Citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Madame la Présidente et Madame la Vice-Présidente sont autorisées à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire,  
Présidente du CCAS



Françoise SIMÉON



La Secrétaire de Séance



Monique DAVILA

Délibération publiée sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes le

25/09/2023

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil d'Administration du CCAS du 13 septembre 2023  
publié sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes le

25/09/2023